

Vous avez dit blasphème !

Les caricatures de Mohammed dont *Charlie Hebdo* aime à faire ses couvertures posent une question de société et non d'abord une question religieuse.

Nous vivons dans un monde ouvert : ce qui se fait aux États-Unis ou en Europe est immédiatement connu, même dans des pays contrôlés comme le sont la Chine ou l'Iran.

Or, le développement des moyens de communication est bien plus rapide que l'évolution des cultures, ou tout au moins que la connaissance respective que les cultures ont les unes des autres.

Les Français ont une vieille tradi-

tion anticléricale ; qui n'a lu ou vu des critiques féroces et souvent peu honnêtes, qui de la paresse du clergé, qui de son goût du lucre.

Par ailleurs, les lois des pays occidentaux sont inscrites dans des régimes politiques qui ont pour principe la séparation de l'État et des religions, ce que la France appelle la laïcité. Tant pour l'État que pour l'Église catholique, cette séparation est l'expression et la garantie de la liberté, et de l'État et des Églises.

C'est dans ce contexte culturel et politique que les lois, françaises en particulier, ignorent la réalité du blasphème. Celui-ci n'existe que

pour une religion, c'est elle seule qui est apte à dire ce qui atteint la vérité de ses dogmes. Il nous est impossible de penser que la République française pourrait légiférer voire porter un jugement sur ce qui, dans des écrits, des spectacles, des discours, serait blasphématoire.

L'État ne reconnaît pas les religions, et il n'a pas à légiférer pour elles, étant sauf le principe général qui est celui de l'ordre public. Mais l'État reconnaît des citoyens, et c'est eux qu'il protège et défend. Certaines décisions de justice ont pu ainsi condamner des propos ou des actes qui avaient un caractère religieux,

non parce qu'ils touchaient un élément de cette religion, fût-ce un prophète, ou celui que les chrétiens confessent comme Fils de Dieu, mais parce que telle personne, prêtre, évêque, fidèle, était atteinte dans son image ou sa dignité.

Il faut prendre acte que cette manière de se comporter est bien éloignée de pays où n'existe pas la séparation des Églises et de l'État. Pour leurs habitants, si un film ou un dessin caricature un élément de la religion, c'est l'État qui en est responsable. Celui-ci ne pouvant être que confessionnel, s'il laisse les choses se faire, il manque à son devoir.

Constatons que derrière un même mot, celui de globalisation, coexistent des niveaux de réalité très distincts : l'économie, le culturel, le religieux, le politique. Comment alors nous étonner que les réactions à des faits identiques soient souvent si éloignées les unes des autres.

Les images qui s'appuient sur des figures religieuses doivent être considérées de différentes manières. Pour ce qui est de la caricature, c'est le plus souvent la provocation qui est recherchée. Sourire parfois, tourner la page le plus souvent, réfléchir bien plus rarement, sont certainement les attitudes à préférer.